

« L’Affaire du siècle » : l’Etat condamné pour « carences fautives » dans la lutte contre le réchauffement climatique

Baldon Avocats
3 février 2021

Extrait: “(...) Pour Clémentine Baldon, l’avocate de la Fondation Nicolas Hulot, le jugement du tribunal administratif de Paris est « révolutionnaire » à plus d’un titre : parce qu’il reconnaît la « responsabilité de l’Etat » dans la crise climatique, que son « inaction » sera désormais « illégale » et considérée comme la cause d’un « préjudice écologique » (...).”

Pour lire l’article en intégralité : « L’Affaire du siècle » : l’Etat condamné pour « carences fautives » dans la lutte contre le réchauffement climatique